

CONSEIL CONSULTATIF MINISTÉRIEL
DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

RAPPORT ANNUEL À LA MINISTRE
POUR L'EXERCICE 2006 - 2007

Ministry of Education
Minister's Advisory Council on
Special Education
c/o Suite 710
2 Carlton Street, 7th Floor
Toronto ON M5B 1J3

Ministère de l'Éducation
Conseil consultatif de l'éducation
de l'enfance en difficulté
a/s Bureau 710
2, rue Carlton, 7^e étage
Toronto ON M5B 1J3



Le 7 juin 2007

L'honorable Kathleen Wynne
Ministre de l'Éducation
22^e étage, Édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto (Ontario)
M7A 1L2

Objet : Rapport annuel du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté

Madame la Ministre,

C'est avec grand plaisir que je vous présente le rapport de votre Conseil consultatif de l'éducation de l'enfance en difficulté (CCMEED) concernant ses activités pour l'exercice 2006-2007.

Le rapport ci-joint fait état des principales activités, observations et recommandations du Conseil. Il cerne les enjeux et propose des solutions qui, selon le Conseil, sont fondamentales afin d'assurer la réussite des élèves ayant des besoins d'apprentissage particuliers. Ce rapport coïncide également avec la plupart des recommandations formulées dans le rapport intitulé Transformation de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Au nom de tous les membres du Conseil, je tiens à exprimer notre gratitude pour les nombreuses occasions qui nous ont été données au cours du dernier exercice de contribuer par nos conseils à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes sur l'éducation de l'enfance en difficulté en Ontario. Les membres du CCMEED se réjouissent à la perspective de possibilités futures afin de poursuivre leur collaboration avec vous et avec votre ministère dans le but de mettre en œuvre le programme du gouvernement en matière d'éducation de l'enfance en difficulté.

J'aimerais également remercier le personnel du ministère de l'Éducation, celui du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, du ministère des Services sociaux et communautaires, du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, les membres du Conseil et leur secteur pour leur travail considérable, leur soutien et leur engagement indéfectibles envers votre Conseil cette année. Au nom des membres du Conseil, je tiens à souligner le travail accompli par Lynn Ziraldo, la présidente sortante. Comme vous le savez, Lynn a consacré de

nombreuses années de service et de leadership au CCMEED ainsi qu'à l'élaboration de programmes et de services de l'éducation de l'enfance en difficulté en Ontario. Le Conseil s'estime chanceux de pouvoir continuer à bénéficier de ses conseils, de son expérience et de son expertise.

J'envisage avec plaisir de vous rencontrer pour discuter en détail du rapport du Conseil. J'espère également avoir la chance de continuer à travailler avec vous et avec le personnel du ministère dans d'autres fonctions pour améliorer le système d'éducation au profit de tous les élèves de l'Ontario.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Robert Stones
Président

Lettre d'accompagnement

Partie 1 :	Activités du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté
Partie 2 :	Réunions du Conseil/Consultations
Partie 3 :	Résolutions adoptées
Annexe 1.	Mandat et structure du Conseil
Annexe 2.	Membres du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté
Annexe 3.	Sous-comités du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté
Annexe 4.	Communication : Collaboration avec la communauté (Formulaire)
Annexe 5.	Formulaire d'évaluation

PARTIE 1

Activités du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté en 2006-2007

Le mandat du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté (CCMEED) est de vous conseiller, en tant que ministre, sur toute question liée à l'établissement et à la prestation de programmes et de services aux élèves en difficulté (élèves ayant des besoins particuliers), notamment l'identification des élèves ayant des besoins particuliers et la prestation de programmes d'intervention précoce à leur intention. Une description plus détaillée de la structure du Conseil et de son mandat figure à l'annexe 1.

Afin d'assumer cette importante responsabilité, le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté (ci-après le « Conseil » ou le « CCMEED ») donne son avis sur les propositions ou les positions du ministère de l'Éducation et d'autres ministères qui ont un effet sur les élèves ayant des besoins particuliers. Le Conseil fait entendre son opinion par l'entremise de ses représentants à divers comités de travail du ministère et d'autres groupes consultatifs d'intervenants. De plus, les membres du Conseil recueillent de l'information sur les pratiques réussies et les défis que l'on constate dans le milieu de l'éducation de l'enfance en difficulté. J'aimerais citer pour exemple le fait que tous les membres du Conseil sont tenus de consulter les organismes du secteur d'intérêt qu'ils représentent et de remettre, au cours de chaque réunion du Conseil, un rapport faisant état des renseignements recueillis. Le rôle du Conseil est de vous recommander des mesures pertinentes après avoir soigneusement analysé tous les renseignements obtenus.

Au cours de cette année, les membres du Conseil ont eu l'occasion d'offrir des conseils ou de participer à des discussions sur de nombreux sujets importants touchant les élèves ayant des besoins particuliers. Voici quelques-unes des recommandations formulées :

- la planification de la transition pour les élèves en vertu du Règlement 181/98;
- les normes et les critères d'attribution de permis pour les prestataires qualifiés de services d'intervention et d'apprentissage à la petite enfance en Ontario;
- la prestation de l'ensemble des adaptations auxquelles ont droit les élèves en vertu du plan d'enseignement individualisé (PEI) en ce qui concerne les tests normalisés effectués par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE);
- un exemple de la mise en œuvre par les conseils scolaires de la prestation de mesures d'adaptation nécessaires;
- la conception universelle de l'apprentissage;
- la pédagogie différenciée;
- les outils technologiques;
- la création de communautés d'apprentissage professionnelles;
- l'amélioration des initiatives visant la réussite des élèves et l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans;
- la Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des

élèves (GIARE) et le Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn);

- l'amélioration du processus collaboratif de révision du PEI pour y inclure les représentants du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED);
- la résolution des différends concernant les programmes et services destinés à l'éducation de l'enfance en difficulté;
- la révision du curriculum;
- la terminologie relative à l'éducation de l'enfance en difficulté pour les conseils scolaires de langue française;
- la participation des parents;
- un mécanisme de redevabilité en matière de planification et de programmes du Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) au PEI.

Le CCMEED a poursuivi l'élaboration, la mise au point et l'application de son cadre de politique sur l'éducation de l'enfance en difficulté et du modèle logique de redevabilité, ainsi que de ses exposés de position sur le financement, la sécurité dans les écoles et la transition.

Le CCMEED poursuit sa collaboration avec d'autres ministères en les invitant à participer à ses réunions. De plus, le Conseil a fait entendre son opinion par l'entremise de sa présidente qui a participé à des réunions avec vous, avec la précédente ministre de l'Éducation, l'honorable Sandra Pupatello, ainsi qu'avec l'honorable Maryanne Chambers, ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse; Mme Liz Sandals, adjointe parlementaire à la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse; M. Ben Levin, ancien sous-ministre de l'Éducation; M. George Zegarac, sous-ministre adjoint, Division de la planification stratégique et des programmes de l'éducation élémentaire et secondaire du ministère de l'Éducation; M. Aryeh Gitterman, ancien sous-ministre adjoint, Division de l'enseignement et du développement du leadership; Mme Judith Wright, sous-ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse; M. Alex Bezzina, sous-ministre adjoint du ministère des services à l'enfance et à la jeunesse; et Mme Avis Glaze, directrice générale du rendement des élèves au Secrétariat de la littératie et de la numératie.

En outre, les membres du Conseil ont pris part à un certain nombre de comités consultatifs et assisté à des réunions avec diverses organismes afin de faire comprendre les forces, les besoins et les préoccupations des élèves ayant des besoins particuliers.

MESSAGE

Ce message annuel présente les principales observations, conclusions et recommandations élaborées par votre Conseil consultatif au cours de l'exercice 2006-2007. Comme par le passé, les avis officiels du Conseil sont énoncés, entre autres, dans une série de résolutions qui se trouvent à la partie 3 du présent rapport.

Les résolutions du CCMEED fournissent des orientations sur les sujets suivants :

- la planification de la transition pour les élèves ayant des besoins particuliers;
- les normes d'attribution de permis pour les prestataires qualifiés de services d'intervention et d'apprentissage à la petite enfance en Ontario;
- les mesures d'adaptation pour les élèves;
- la conception universelle de l'apprentissage;
- les outils technologiques et la pédagogie différenciée;
- les communautés d'apprentissage professionnelles;
- les initiatives sur la réussite des élèves et sur l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans;
- la Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves (GIARE) et le Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn);
- la participation des parents et le processus PEI/CIPR;
- la planification des programmes en passant outre le CIPR pour se concentrer sur le PEI;
- les partenariats entre les CCED et les groupes de parents;
- la santé mentale des enfants et des jeunes;
- l'amélioration du rendement des élèves.

De plus, ce rapport fait état des avis fournis de manière continue par le Conseil suivant les priorités qui ont évolué au fil des ans. Le Conseil établit ses priorités en vue de s'assurer que les élèves ayant des besoins particuliers disposent de programmes et de services qui leur permettent de fréquenter l'école, d'y participer et d'y faire des progrès.

Modèles logiques

Début 2005, le CCMEED a commencé à étudier la question des modèles logiques sous l'égide du Comité permanent sur la redevabilité et les partenariats. Le Comité permanent a été secondé par le personnel du ministère de l'Éducation dans le but d'élaborer un modèle logique en vue de faciliter l'analyse de la redevabilité au sein du système d'éducation de l'enfance en difficulté. En février 2005, le Conseil a approuvé un modèle logique de redevabilité. Il a choisi de faire appel au même processus de modèle logique pour élaborer une analyse de coordination des services au sein de laquelle l'élève sera l'élément central du début jusqu'à l'aboutissement du processus. Ce processus consistait à cerner le rôle de la coordination des services et à définir un cadre en ce qui concerne les conditions du ministère de l'Éducation par rapport aux efforts concertés des fournisseurs de services et aux recommandations formulées par le CCMEED. Le défi stratégique était de créer un milieu permettant une collaboration des services afin de répondre aux besoins en santé mentale des enfants et des jeunes, ce qui leur donnera la possibilité de réussir. Entre juin 2005 et aujourd'hui, ces travaux ont été parachevés par le sous-comité de la coordination des services avec le soutien constant du personnel du Ministère.

Les résultats intermédiaires et à long terme du modèle logique atteignent les objectifs du ministère de l'Éducation et du CCMEED, parmi lesquels :

- Haut niveau de rendement des élèves;
- Réduction des écarts dans le rendement des élèves;
- Niveau de confiance élevé et appui du public à l'égard du système d'éducation public.

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTÉRÊT DU CCMEED EN 2006 - 2007 (SANS AUCUN ORDRE PARTICULIER)

- A) Meilleurs résultats des élèves bénéficiant de programmes ou de services d'éducation de l'enfance en difficulté;
- B) Accroissement de la capacité des écoles de répondre efficacement aux besoins d'une gamme variée d'apprenantes et apprenants dans les classes ordinaires;
- C) Des programmes dans le cadre du PEI liés au curriculum de l'Ontario ainsi qu'au bulletin scolaire provincial;
- D) Davantage de liens de collaboration entre les écoles et les familles d'enfants ayant des défis au niveau de l'apprentissage; promotion d'un climat scolaire positif;
- E) Un meilleur équilibre entre l'accent accordé à l'enseignement et à l'apprentissage, et la nécessité de se doter de processus, de la documentation et d'un cadre de redevabilité appropriés.

A. Meilleurs résultats des élèves bénéficiant de programmes ou de services d'éducation de l'enfance en difficulté

Le CCMEED formule les recommandations suivantes :

- 1) Amélioration des résultats aux tests de l'OQRE pour les élèves ayant des besoins d'apprentissage particuliers;
- 2) Réduction des taux d'exemption aux tests de l'OQRE pour les élèves ayant des besoins d'apprentissage particuliers;
- 3) Démonstration de progrès en ce qui concerne l'amélioration du rendement des élèves en ayant recours au PEI ainsi qu'au bulletin scolaire provincial en tant qu'outils de suivi;
- 4) Contrôle et analyse des résultats afin d'établir l'efficacité et les répercussions sur la durabilité et les changements apportés à la prestation des programmes et des services;
- 5) Prestation du perfectionnement professionnel en ce qui concerne l'utilisation efficace des données d'évaluation afin d'orienter la prise de décisions au niveau de l'école et du conseil scolaire.

B. Accroissement de la capacité des écoles à répondre efficacement aux besoins d'une vaste gamme d'apprenantes et d'apprenants large éventail d'apprenants dans les classes ordinaires

Le CCMEED formule les recommandations suivantes :

- 1) Examiner le projet d'évaluation des élèves de l'Ontario Psychological Association (OPA) pour accroître la capacité du personnel enseignant à offrir de la programmation efficace aux élèves qui bénéficient d'évaluations professionnelles;
- 2) Accroître la capacité des titulaires de classe à mettre en application les principes de la conception universelle de l'apprentissage, la pédagogie différenciée, les méthodes fondées sur des données probantes et l'utilisation efficace des outils technologiques;
- 3) Accroître la capacité du personnel enseignant en éducation de l'enfance en difficulté à collaborer et appuyer les enseignantes et les enseignants de classe ordinaire dans le cadre d'un enseignement en matière de littératie;
- 4) Accroître la capacité des agentes et agents de supervision, des directrices et directeurs d'école, des aides-enseignantes et aides-enseignants, et du personnel de soutien professionnel en matière de conception universelle de l'apprentissage et de pédagogie différenciée, et d'évaluation des élèves ayant des besoins particuliers, par l'entremise du perfectionnement professionnel et de la création de communautés d'apprentissage professionnel;
- 5) Améliorer la prestation du leadership dans le conseil scolaire, notamment en accordant une plus grande priorité au leadership pédagogique des agentes et agents de supervision et des directrices et directeurs d'école, ainsi qu'à la création de liens positifs et véritables au niveau du conseil scolaire et de l'école;
- 6) Continuer à soutenir la mise en œuvre de *L'éducation pour tous* dans les classes de la maternelle à la 6^e année; l'attribution de fonds pour les projets du Conseil des directeurs d'éducation (CODE) pendant une année supplémentaire;
- 7) Faciliter le prolongement des principes fondamentaux de *L'éducation pour tous* aux classes de 7^e à la 12^e année);
- 8) Poursuivre l'examen du mode de financement de l'éducation de l'enfance en difficulté.

C. Des programmes dans le PEI liés au curriculum de l'Ontario ainsi qu'au bulletin scolaire provincial

Le CCMEED formule les recommandations suivantes :

- 1) Améliorer l'alignement du curriculum de l'Ontario, du PEI, et du bulletin scolaire provincial;
- 2) Faire un compte rendu aux conseils scolaires au sujet des résultats de leur révision du PEI de 2007;
- 3) Offrir de la formation aux conseils scolaires sur les tendances observées dans les PEI;
- 4) Exposer les grandes lignes des tâches d'apprentissage mesurables dans le PEI;
- 5) Inclure la planification de la transition dans le PEI;
- 6) Fournir aux conseils scolaires un gabarit électronique du PEI sur une base facultative;
- 7) Effectuer une autre révision collaborative du PEI en 2007-2008;
- 8) Revoir les lignes directrices du curriculum afin de mettre l'accent sur les concepts de conception universelle de l'apprentissage et de pédagogie différenciée, et afin de fournir de meilleurs conseils sur les adaptations, les modifications et les programmes comportant des attentes différentes destinés aux élèves ayant des besoins particuliers;
- 9) Faire le lien entre les données d'évaluation et les autres renseignements qui sont liés au programme de l'élève.

D. Davantage de liens de collaboration entre les écoles et les familles d'enfants ayant des défis au plan de l'apprentissage; promotion d'un climat scolaire positif

Le CCMEED formule les recommandations suivantes :

- 1) Mettre en place un processus informel et formel de résolution de différends permettant aux parents de participer à part entière aux décisions concernant les programmes et les services offerts à leur enfant;
- 2) Remettre aux conseils scolaires un guide destiné à la présentation et la résolution des conflits;

- 3) Offrir de la formation aux conseils scolaires sur la présentation et la résolution des conflits;
- 4) Mettre à l'essai les différentes approches en matière de résolution formelle des différends comme la médiation dans des conseils scolaires choisis;
- 5) Poursuivre l'examen du processus de consultation du PEI et la participation des parents à l'élaboration du PEI.

E. Un meilleur équilibre entre l'accent sur l'enseignement et à l'apprentissage, et la nécessité de se doter de processus, de documentation et d'un cadre de redevabilité approprié

Le CCMEED formule les recommandations suivantes :

- 1) Simplifier le processus du CIPR;
- 2) Suivre les conséquences de la simplification du CIPR dans les conseils scolaires par le biais de la collecte de données du SISON;
- 3) Étudier les manières de simplifier le processus et les méthodes du PEI.

APPRÉCIATION

Le Conseil tient à féliciter le ministère pour avoir entrepris un certain nombre d'initiatives en vue d'améliorer l'éducation des élèves ayant des besoins particuliers en Ontario. Celles-ci incluent l'amélioration du rendement des élèves; la réduction des écarts dans le rendement; les problèmes de santé physique, mentale et comportementale; la sécurité des élèves et la qualité du milieu d'apprentissage; la confiance et le soutien accrus de la population à l'égard de l'éducation publique. Le Conseil applaudit à la vision du gouvernement qui est énoncée dans le rapport *Transformation de l'éducation de l'enfance en difficulté* qui entend fournir aux élèves de l'Ontario la meilleure éducation publique au monde, mesurée par des niveaux élevés de rendement et de participation, afin que tous les élèves puissent atteindre les résultats d'apprentissage réussis qui leur donneront les compétences, les connaissances et les possibilités leur permettant de se réaliser pleinement, de continuer à apprendre la vie durant et d'apporter leur contribution à une société prospère et solidaire.

CONCLUSION

Ce rapport présente les observations, les défis et les recommandations les plus importants découlant des travaux du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté pour l'exercice 2006-2007. Le Conseil se réjouit du programme général du gouvernement en matière d'éducation et attend avec intérêt l'occasion de vous faire part de ses observations au cours de la mise en œuvre de ce programme.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Robert Stones

Président, au nom du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté

PARTIE 2

Réunions et consultations du Conseil en 2006 - 2007

Membres

Le Conseil aimerait souligner la contribution de Mme Lynn Ziraldo, présidente du Conseil et membre représentant toutes les catégories d'anomalie, dont le mandat de présidente a pris fin le 1^{er} novembre 2006.

Le Conseil aimerait souligner la contribution des membres suivants dont le mandat s'est terminé le 31 mars 2007 :

Janice Strickland, membre représentant les handicaps de développement;

Marlene Sartor, membre représentant les anomalies multiples;

Michelle Forge, membre représentant les agentes et agents de supervision;

D^r Jay Rosenfield, membre représentant les médecins praticiens;

Eleanor Skead, membre représentant les communautés autochtones.

Réunions

Le Conseil a tenu des réunions les 7 et 8 juin 2006, les 18 et 19 octobre 2006 et les 21 et 22 février 2007.

L'ordre du jour de la réunion de juin 2006 comprenait les sujets suivants :

- Mise à jour - Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté;
- Mise à jour - Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse;
- Mise à jour - Ministère de la Formation et des Collèges et Universités;
- Mise à jour - Ministère de la Santé et des Soins de longue durée;
- Mise à jour - Ministère des Services sociaux et communautaires;
- Présentation du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant;
- Aperçu de la revitalisation de l'Ordre des enseignantes et des enseignants;
- Mise à jour – Direction du financement de l'éducation;
- Énoncé de position sur le financement, modèle de financement;
- Colloque sur les outils technologiques;
- Perfectionnement professionnel (apprentissage) pour les éducatrices et éducateurs;
- Chemin critique et questions cruciales sur l'apprentissage des élèves;
- Sécurité dans les écoles/intimidation;
- Modèle logique/Coordination des services;
- Questions touchant la santé mentale;
- Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans;
- Transition à tous les niveaux;
- *Éducation pour tous*;
- Document sur la transition au palier élémentaire;
- Modèle logique de coordination des services;
- Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles/État des guides en matière de sécurité dans les écoles;
- Planification de l'entrée à l'école (état du guide suggéré à l'intention des parents);
- Nouveaux programmes de santé mentale pour les enfants;
- Guides d'activité physique quotidienne (directrice/directeur d'école et enseignante/enseignant);
- Normes applicables aux prestataires de services d'éducation de la petite enfance;
- Relevé des obstacles à l'obtention du diplôme d'études secondaires du CCMEED;
- Résultats découlant du document du CCMEED sur l'utilisation du bulletin scolaire en ce qui a trait au PEI;
- Mise à jour sur le projet du CODE relatif à *L'éducation pour tous* et prochaines étapes;
- Mise à jour sur le curriculum et orientation;
- Mise à jour sur le groupe de réflexion en littératie (7^e à 12^e année);
- OQRE;
- Secrétariat de la littératie et de la numératie;
- Bureau de la participation des parents;
- Décrochage scolaire;
- Passeport-compétences de l'Ontario;
- Direction des politiques stratégiques en matière de réussite des élèves et d'apprentissage

- jusqu'à l'âge de 18 ans;
- Collaborations avec la communauté;
- Résolutions.

L'ordre du jour de la réunion d'octobre 2006 comprenait les sujets suivants :

- Mise à jour - Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté et de la direction de la planification stratégique de l'éducation de l'enfance en difficulté;
- Mise à jour - Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse;
- Mise à jour - Ministère de la Formation et des Collèges et Universités;
- Mise à jour - Ministère de la Santé et des Soins de longue durée;
- Mise à jour - Ministère des Services sociaux et communautaires;
- Questions touchant la santé mentale « *De l'ombre à la lumière* »;
- Curriculum;
- PEI et bulletins scolaires;
- Modèle logique de la coordination des services;
- *Éducation pour tous*;
- Transition à tous les niveaux;
- Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans;
- Sécurité dans les écoles/intimidation;
- Questions autochtones : résultats de la Table ronde des experts sur les programmes « Meilleur départ » à l'intention des Autochtones;
- Déficiences intellectuelles : document du MSSC sur la transformation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle;
- Autisme : travaux du Groupe de référence;
- Plans pour l'éducation de l'enfance en difficulté;
- OQRE et évaluations alternatives;
- Initiative sur la participation des parents -- groupe;
- Écoles-phares et équipe de redressement -- groupe;
- Mise à jour sur le cheminement critique;
- Table ronde sur les groupes de travail axés sur le projet;
- Réponse au rapport *Transformation de l'éducation de l'enfance en difficulté*;
- Priorités en matière de financement de l'éducation de l'enfance en difficulté;
- Questions touchant la capacité du système;
- Exposé de position sur le leadership dans le cadre de l'éducation de l'enfance en difficulté;
- Exposé de position sur les aides-enseignantes et les aides-enseignants;
- Perfectionnement professionnel;
- Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant; mentorat; cours de qualification additionnelle;
- Gestion du savoir: recommandations concernant la planification de la recherche et l'utilisation de la technologie;
- Division de la planification stratégique et des programmes de l'éducation élémentaire et secondaire ;
- Conseil des directeurs et directrices de l'éducation (CODE);
- Direction de la planification stratégique pour l'éducation de l'enfance en difficulté;
- Direction des politiques stratégiques en matière de réussite des élèves et d'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans;

- Collaborations avec la communauté;
- Direction de la mise en œuvre, de la formation et de l'évaluation -- réussite des élèves et apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans;
- Bureau de l'éducation des Autochtones;
- Résolutions.

L'ordre du jour de la réunion de février 2007 comprenait les sujets suivants :

- Mise à jour de la Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté;
- Mise à jour de la Direction de la planification stratégique pour l'éducation de l'enfance en difficulté;
- Mise à jour de la Division de la planification stratégique et des programmes de l'éducation élémentaire et secondaire;
- Mise à jour - Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse;
- Mise à jour - Ministère de la Formation et des Collèges et Universités;
- Mise à jour - Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD);
- Mise à jour - Ministère des Services sociaux et communautaires;
- Processus d'élaboration des politiques;
- Recommandations du CODE/*Éducation pour tous*;
- Mise à jour sur le projet d'évaluation des élèves de l'OPA;
- Aperçu sur l'apprentissage électronique - Ontario;
- Colloque sur les outils technologiques - prochaines étapes;
- Processus collaboratif de révision du PEI;
- Processus de résolution des différends et médiation;
- Site Web du CCMEED;
- Collaborations avec la communauté;
- Évaluations alternatives;
- Partenariats;
- Indicateurs de rendement;
- Redevabilité du PEI;
- Plan pour l'éducation de l'enfance en difficulté;
- Gabarit des priorités du CCMEED;
- Mise à jour sur la coordination des services;
- Résolutions.

L'honorable Sandra Pupatello, ancienne ministre de l'Éducation, a assisté à la réunion du CCMEED qui s'est tenue en juin 2006. L'honorable Kathleen Wynne, ministre de l'Éducation, a assisté aux réunions du Conseil qui ont eu lieu en octobre 2006 et en février 2007. Les membres du Conseil ont été ravis d'entendre les ministres parler de leur engagement personnel envers l'éducation de l'enfance en difficulté et réaffirmer leur soutien continu au rôle joué par ce Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Les membres des comités permanents et spéciaux du Conseil ont participé à plusieurs téléconférences au cours de l'année pour discuter des initiatives suivantes :

- *L'éducation pour tous*;
- Outils technologiques;
- Santé mentale;
- Développement du caractère;
- Cadre stratégique ontarien des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes;
- Curriculum, PEI, bulletin scolaire;
- Transitions;
- Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans;
- Sécurité dans les écoles/intimidation;
- Déficiences intellectuelles;
- Autisme.

La liste des comités permanents et des comités spéciaux se trouve à l'annexe 3.

Consultations

Le président et d'autres membres du Conseil ont rencontré des représentants de différentes directions du ministère à plusieurs occasions afin de s'assurer que les perspectives, les préoccupations et les recommandations du Conseil étaient comprises par les personnes qui sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes touchant l'enfance en difficulté. Ces réunions ont permis au président et aux membres du Conseil d'informer la ministre, le sous-ministre et les sous-ministres adjoints des travaux du Conseil tout en leur donnant la possibilité de faire connaître leur réaction aux priorités, aux questions et aux recommandations du Conseil.

Le président et d'autres membres du Conseil ont pris la parole devant divers auditoires partout en Ontario, y compris aux réunions des comités consultatifs pour l'enfance en difficulté des conseils scolaires (CCED), des associations de parents, et des groupes professionnels afin de faire connaître les activités du Conseil et de recueillir des observations sur des questions pertinentes. Les membres ont continué d'assurer la liaison avec les secteurs qu'ils représentent afin d'obtenir des renseignements sur les pratiques réussies et les défis à relever, renseignements qui sont communiqués à l'ensemble du Conseil. Cet apport aide le Conseil à mieux comprendre les enjeux et à préparer l'ordre du jour pour la prochaine année. Un modèle du formulaire utilisé par les membres du Conseil pour faire état de ces consultations figure à l'annexe 4.

Auto-évaluation

Le Conseil a poursuivi la pratique de l'évaluation continue de sa propre efficacité. Un résumé des évaluations formulées par les membres du Conseil est présenté à tous les membres et au personnel du ministère après chaque réunion. Un exemplaire du formulaire d'évaluation utilisé par les membres du Conseil figure à l'annexe 5.

PARTIE 3

Rapport annuel à la Ministre :

Résolutions

adoptées de l'exercice

de juin 2006 à février 2007

TABLE DES MATIÈRES

<u>Résolutions</u>	<u>Page</u>
Transitions vers l'école secondaire.....	23
Normes et critères d'attribution de permis pour les prestataires qualifiés de services d'intervention et d'apprentissage à la petite enfance.....	23
OQRE.....	24
<i>Éducation pour tous</i>	25
Rapport annuel	25
Planification de la transition	26
GIARE et SISON	27
PEI	28
CIPR.....	28
Santé mentale des enfants	28
Terminologie	29

Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté
Résolutions adoptées entre juin 2005 et février 2006

06/07.01.01

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation exige un plan de transition pour les élèves, conformément aux dispositions du Règlement 181/98 et des documents du ministère de l'Éducation « *Guide sur la planification de la transition* » (2002), « *Guide pour les éducatrices et les éducateurs* » (2001) et « *Guide de planification de l'entrée à l'école* » (2005);

ATTENDU QUE le CCMEED croit qu'un plan de transition efficace, continu, collaboratif et coordonné est essentiel à des moments de transition clés dans la scolarité d'un élève et pour tous les élèves en difficulté de 14 ans et plus, afin de leur permettre de réussir à l'école et de créer des liens avec des partenaires communautaires pour améliorer leurs chances de réussite à l'âge adulte;

ET ATTENDU QUE le CCMEED a examiné et mis à jour son exposé de position sur la transition des élèves des écoles secondaires;

IL EST RÉSOLU QUE le CCMEED approuve en principe la version mise à jour en mai 2006 de l'exposé de position sur la transition des élèves du secondaire.

06/07.01.02

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a informé tous les gouvernements provinciaux qu'à partir de 2007, il annulera son engagement quinquennal concernant le financement d'un programme national de service de garde d'enfants;

ATTENDU QU'un programme national de service de garde d'enfants est un outil essentiel pour répondre aux besoins d'identification et d'intervention précoces identifiés dans le rapport McCain-Mustard;

ATTENDU QUE pour les secteurs de l'éducation de l'enfance en difficulté, le résultat le plus important d'un programme national de service de garde d'enfants serait l'entente et la normalisation des services d'intervention et d'apprentissage précoces en Ontario;

ET ATTENDU QUE, quelle que soit l'application d'un programme national de service de garde d'enfants, ce résultat mérite d'être atteint;

IL EST RÉSOLU QUE le CCMEED demande à la province de l'Ontario de renforcer ses normes et ses critères d'attribution de permis pour les prestataires qualifiés de services d'intervention et

d'apprentissage à la petite enfance.

06/07.01.03

ATTENDU QUE l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) ne collecte pas de données sur le respect par les conseils scolaires de l'obligation de mettre en œuvre les adaptations dont chaque élève en difficulté a le droit de bénéficier lors d'une évaluation provinciale;

ATTENDU QUE l'OQRE a précédemment indiqué au CCMEED qu'il n'analyse pas les résultats pour établir le degré d'influence des adaptations sur les résultats obtenus par les élèves ayant une anomalie participant à des évaluations normalisées;

ATTENDU QUE ce renseignement pourrait être utile pour évaluer la mesure dans laquelle d'autres modes d'évaluation pourraient être nécessaires, ainsi que pour fournir un indicateur de redevabilité afin d'améliorer le rendement global de tous les élèves en difficulté lors des évaluations provinciales;

ET ATTENDU QUE certains élèves ont besoin d'adaptations quotidiennes pour apprendre, lesquelles sont présentées dans leur plan d'enseignement individualisé mais ne sont pas autorisées lors des évaluations de l'OQRE;

IL EST RÉSOLU QUE le CCMEED invite le ministère de l'Éducation à demander à l'OQRE de fournir à chaque élève en difficulté toutes les adaptations auxquelles il a droit conformément à son plan d'enseignement individualisé/Comité d'identification, de placement et de révision en éducation de l'enfance en difficulté pour tous les tests normalisés qu'il organise.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le CCMEED invite le ministère de l'Éducation à demander à l'OQRE de réaliser un examen détaillé du respect par les conseils scolaires de l'obligation de fournir les adaptations nécessaires.

06/07.01.04

ATTENDU QUE le ministère a prouvé qu'il soutenait les principes énoncés dans *L'éducation pour tous* et qu'il croyait en eux en octroyant un budget de 25 millions de dollars par le biais du CODE aux conseils scolaires afin de favoriser la formation en cours d'emploi et la mise en œuvre de ces principes;

ATTENDU QUE le ministère a fourni plusieurs possibilités pour la formation en cours d'emploi et le soutien aux éducatrices et éducateurs, conseils scolaires et personnel scolaire, et qu'il a également veillé à ce que son personnel apporte une aide directe aux conseils scolaires locaux pour les projets du CODE;

ATTENDU QUE les premiers échos du CODE et du bouche à oreille dans la province font état de l'enthousiasme suscité par les résultats positifs obtenus par les enseignantes, les enseignants et

les élèves à la suite de la formation en cours d'emploi et des initiatives entourant *L'éducation pour tous*;

ET ATTENDU QUE *L'éducation pour tous* atteint les objectifs fixés par le ministère, concernant l'amélioration du rendement des élèves;

IL EST RÉSOLU QUE la ministre envisage de faire de *L'éducation pour tous* un document de politique.

06/07.01.05

ATTENDU QUE tous les principes énoncés dans *L'éducation pour tous*, comme la conception universelle de l'apprentissage, la pédagogie différenciée, la création de profils d'apprentissage, l'utilisation des outils technologiques et la mise en place de communautés d'apprentissage professionnelles, profitent à l'ensemble des élèves, des enseignantes et des enseignants, indépendamment de leurs habiletés et de leur année d'études;

ET ATTENDU QUE *L'éducation pour tous* soutient et améliore la Stratégie visant la réussite des élèves et la stratégie Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans, déjà existantes;

IL EST RÉSOLU QUE le ministère examine la formulation de *L'éducation pour tous* pour s'assurer que le document est adapté aux élèves de la septième à la douzième année;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le ministère envisage de reformuler et/ou de supprimer la mention « de la maternelle à la sixième année » dans le titre de *L'éducation pour tous* de manière à ce que l'ensemble des enseignants et des élèves puissent profiter des principes et des concepts présentés dans ce document.

06/07.01.06

ATTENDU QUE le CCMEED a eu une année très active et couronnée de nombreux succès;

ET ATTENDU QUE le CCMEED encourage une communication continue et bilatérale avec tous les intervenants,

IL EST RÉSOLU QUE le CCMEED approuve le rapport annuel 2005-2006 afin qu'il soit soumis à la ministre.

06/07.02.01

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation exige un plan de transition pour les élèves, conformément aux dispositions du Règlement 181/98 et aux documents du ministère de l'Éducation intitulés *Guide sur la planification de la transition (2002)*, *Guide pour les éducatrices et les éducateurs (2001)* et *Guide de planification de l'entrée à l'école (2005)*;

ATTENDU QUE le CCMEED croit qu'un plan de transition efficace, continu, collaboratif et coordonné est essentiel à des moments de transition clés dans la scolarité des élèves afin de leur permettre de réussir à l'école et de créer des liens avec des partenaires communautaires pour promouvoir, à leur égard, des possibilités d'apprentissage couronnées de succès;

ATTENDU QUE le CCMEED a élaboré un exposé de position sur la transition des élèves de l'élémentaire;

IL EST RÉSOLU QUE le CCMEED approuve en principe la version d'octobre 2006 de l'exposé de position sur la transition des élèves de l'élémentaire.

06/07.02.02

ATTENDU QUE l'initiative Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves (GIARE) et que le Système d'information scolaire de l'Ontario (SISON) sont encore au stade de l'élaboration;

ATTENDU QUE l'exactitude et la validité de certaines des données recueillies sur les élèves ayant des besoins particuliers ont déjà soulevé quelques questions;

ET ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation sera de plus en plus tributaire de l'initiative GIARE et du SISON pour ce qui est de la collecte, de l'archivage, de l'extraction et de l'échange de données relativement aux élèves ayant des besoins particuliers;

IL EST RÉSOLU QU'un groupe de référence sur les données dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté soit constitué afin de cerner les questions touchant la collecte de ces données et de trouver d'éventuelles solutions.

06/07.02.03

ATTENDU QUE les membres des comités consultatifs pour l'enfance en difficulté des conseils scolaires (CCED) possèdent un ensemble de connaissances spécialisées;

ATTENDU QUE ces comités constituent un moyen efficace de rejoindre les parents et associations intéressées;

ET ATTENDU QUE l'examen par le ministère de l'Éducation des plans d'enseignement individualisé s'inscrit dans un processus d'amélioration continue de la qualité;

IL EST RÉSOLU QUE le ministère de l'Éducation invite les membres des comités consultatifs pour l'enfance en difficulté à participer au processus d'examen et d'amélioration des plans d'enseignement individualisé et à la diffusion des renseignements sur les changements proposés aux plans d'enseignement individualisé.

06/07.02.04

ATTENDU QUE le processus du Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) définit clairement les rôles et les droits des parents;

ATTENDU QUE le plan d'enseignement individualisé n'est pas doté du même mécanisme de redevabilité;

ATTENDU QUE la participation des parents est indispensable à la planification efficace de programmes à l'intention des élèves;

ATTENDU QUE la mise en œuvre efficace de changements au système de l'éducation de l'enfance en difficulté est un long processus;

ET ATTENDU QUE des mécanismes de communication clairs sont essentiels;

IL EST RÉSOLU QUE le ministère de l'Éducation invite le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté et les représentantes et représentants des conseils scolaires, peut-être grâce à la constitution d'un groupe de référence, à participer à la mise en œuvre de la transition du CIPR au plan d'enseignement individualisé en tant que mécanisme principal de redevabilité en ce qui concerne la planification des services et des programmes destinés aux élèves.

06/07.02.05

ATTENDU QUE les questions touchant la santé mentale des enfants et des jeunes influent directement sur le rendement des élèves;

ATTENDU QUE les organismes œuvrant dans le domaine de la santé mentale des enfants et des jeunes en Ontario collaborent avec les conseils scolaires;

ATTENDU QUE le Centre d'excellence en matière de santé mentale pour les enfants et les adolescents a été constitué et favorise activement la création de partenariats entre, d'une part, les organismes de prestation de services aux enfants et aux adolescents et, d'autre part, les conseils scolaires de district;

ATTENDU QUE le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse s'apprête à publier un Cadre stratégique ontarien des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes;

ET ATTENDU QUE le rapport *De l'ombre à la lumière* du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie comprend plusieurs recommandations concernant la santé mentale des enfants et des jeunes et les écoles,

IL EST RÉSOLU QUE le CCMEED appuie les recommandations du rapport susmentionné en ce qui concerne la prestation de mesures de soutien et de services dans le domaine de la santé mentale des enfants et des jeunes et qu'il manifeste officiellement son appui au gouvernement fédéral envers la création de la Commission canadienne de la santé mentale dont l'objectif consistera à appuyer les recommandations touchant les enfants et les jeunes.

06/07.03.01

ATTENDU QUE les lois et règlements sont rédigés en anglais, puis traduits en français;

ATTENDU QUE le terme « Special Education » a été traduit dans la *Loi sur l'éducation* et ses règlements par « éducation de l'enfance en difficulté »;

ATTENDU QUE l'expression traduite « éducation de l'enfance en difficulté » n'est pas respectueuse envers les élèves ayant des besoins particuliers vu que la terminologie est en constante évolution;

IL EST RÉSOLU QUE que le ministère de l'Éducation commence à utiliser l'expression plus neutre « éducation des élèves ayant des besoins particuliers » dans sa banque de terminologie en français ainsi que dans ses nouveaux documents et la future édition imprimée des règlements et des documents existants.

ANNEXE 1

MANDAT ET STRUCTURE DU CONSEIL

Constitué en 1974, le Comité consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté a été constamment renouvelé depuis et s'appelle aujourd'hui le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté (CCMEED). Voici la description du mandat et de la structure du Conseil pour l'exercice 2006-2007.

Le Conseil donne des avis à la ministre de l'Éducation sur toute question se rapportant à l'établissement et à la prestation de programmes et de services aux élèves en difficulté, y compris l'identification des élèves ayant des besoins particuliers et la prestation de programmes d'intervention précoce à leur intention.

En particulier, le Conseil :

- répond aux propositions ou aux positions du ministère de l'Éducation ou d'autres ministères qui lui sont présentées de temps à autre;
- identifie les inquiétudes que soulève la prestation des programmes et services destinés aux élèves en difficulté et fournit des renseignements, des avis et des recommandations à l'attention du ministère;
- présente à la ministre un rapport annuel et des recommandations;
- se réunit jusqu'à trois fois par an pendant un maximum de quatre jours et demi par an.

La structure de la composition du Conseil a été modifiée en 1996. Au lieu de sièges destinés à des organismes particuliers, le Conseil comprend aujourd'hui :

- un siège pour chacune des dix anomalies;
- un siège pour chacune des neuf catégories du milieu de l'éducation et du milieu professionnel;
- un siège pour une ou un élève;
- un siège pour les communautés autochtones;
- un siège sans droit de vote pour le ministère des Services sociaux et communautaires;
- un siège sans droit de vote pour le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse;
- un siège sans droit de vote pour le ministère de la Santé et des Soins de longue durée;
- un siège sans droit de vote pour le ministère de la Formation, des Collèges et

Universités;

- deux représentants de la communauté francophone et deux représentants des milieux catholiques, nommés parmi les membres susmentionnés.

ANNEXE 2

MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF MINISTÉRIEL DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ DU 1^{ER} AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

Anomalie ou communauté d'intérêt représentée	Membres
<u>Groupes du milieu de l'éducation</u> Directrices et directeurs d'école (présidente à compter du 1 ^{er} novembre 2006) Agentes et agents de supervision Conseillères et conseillers scolaires, communauté francophone Enseignantes et enseignants, communauté francophone Aides-enseignantes et aides-enseignants	Robert Stones Michelle Forge Robert Poirier Jean-Baptiste Arhanchiague Kimberley Taylor Horeck
<u>Catégories d'anomalies</u> Difficultés d'apprentissage Troubles envahissants du développement/autisme Surdité et surdité partielle Douance Handicap de développement Cécité et basse vision Handicap physique Anomalies multiples/Communauté catholique Anomalie de comportemental/Communauté catholique (vice-présidente à compter du 15 mars 2005)	Peter Chaban Jennifer Cantello Daw Joanne Cripps Becky Hurwitz Janice Strickland Ellen Goodman Alison Morse Marlene Sartor John Wilhelm
<u>Soutien professionnel</u> Personnel médical Psychologues Travailleuses et travailleurs sociaux Orthophonistes	D ^r Jay Rosenfield D ^{re} Lynne A. Beal Laura Shepherd Ruth Jones
<u>Élèves et jeunes</u>	Tyler Meredith
<u>Communauté autochtone</u>	Eleanor Skead

ANNEXE 3
CONSEIL CONSULTATIF MINISTÉRIEL DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ
LISTE DES MEMBRES DES COMITÉS 2006-2007

Comité	Comité	Comité
<u>Comité permanent</u> <u>Redevabilité et partenariats</u> Peter Chaban, président Marlene Sartor D ^r Jay Rosenfield Robert Poirier Kim Taylor Horeck Michelle Forge Eleanor Skead Tyler Meredith Jennifer Cantello Daw Alison Morse Ruth Jones Becky Hurwitz Robert Stones Lynn Ziraldo, membre d'office John Wilhelm, membre d'office <u>Liaison avec le personnel du Ministère :</u> Crawford Dedman	<u>Comité permanent</u> <u>Apprentissage des élèves</u> Marlene Sartor, présidente Ellen Goodman Janice Strickland Kim Taylor Horeck Tyler Meredith Jean-Baptiste Arhanchiague Alison Morse Laura Shepherd Michelle Forge Joanne Cripps Ruth Jones Becky Hurwitz Eleanor Skead Jennifer Cantello Robert Stones Lynn Ziraldo, membre d'office John Wilhelm, membre d'office <u>Liaison avec le personnel du</u> <u>Ministère :</u> Jane Rose	<u>Comité permanent</u> <u>Capacité du système</u> Ellen Goodman, présidente Marlene Sartor D ^{re} Lynne Beal Robert Poirier Tyler Meredith Jean-Baptiste Arhanchiague Michelle Forge Robert Stones Lynn Ziraldo, membre d'office John Wilhelm, membre d'office <u>Liaison avec le personnel du Ministère :</u> Céline Ranger-Rush
	<u>Comité spécial</u> <u>Coordination des services</u> D ^{re} Laura Shepherd, présidente Lynne Beal Tyler Meredith Alison Morse Michelle Forge Kim Taylor Horeck Janice Strickland Jennifer Cantello Daw Ruth Jones Lynn Ziraldo, membre d'office John Wilhelm, membre d'office <u>Liaison avec le personnel du</u> <u>Ministère :</u> Sandra Dell	<u>Comité spécial</u> <u>Financement de l'éducation</u> Robert Poirier, président Ellen Goodman Michelle Forge Alison Morse Tyler Meredith Kim Taylor Horeck Ruth Jones Robert Stones Lynn Ziraldo, membre d'office John Wilhelm, membre d'office <u>Liaison avec le personnel du Ministère :</u> Trudy Bluggerman

ANNEXE 4

CONSEIL CONSULTATIF MINISTÉRIEL DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

PRÉSENTÉ PAR : _____

Nom du membre du Conseil

COMMUNICATION : COLLABORATION AVEC LA COMMUNAUTÉ

Date et Source	Pratiques réussies	Enjeux/Questions	Solutions possibles

DIRECTIVES POUR REMPLIR LE FORMULAIRE
Communication : Collaboration avec la communauté (Formulaire)

- Toute personne qui le souhaite peut utiliser ce formulaire pour fournir des renseignements au Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté sur les pratiques réussies, les préoccupations et les défis ou pour proposer des solutions possibles dans un domaine d'anomalie ou d'intérêt quelconque. Une fois rempli, le formulaire doit être envoyé au représentant approprié siégeant au Conseil.
- Il faut inscrire dans la colonne appropriée du tableau les renseignements sur les pratiques réussies, les préoccupations ou les défis ainsi que les solutions possibles. Il faut entrer dans la première colonne du tableau le nom de l'organisation ou de la personne qui est la source de l'information ainsi que la date de la consultation. Si la source est une personne, son identité doit être protégée par l'utilisation d'un terme générique, comme « parent », « enseignant », etc.
- Les membres qui recueillent des renseignements auprès des groupes d'intérêt ou des personnes qu'ils représentent doivent rédiger un résumé des points saillants des renseignements qui leur ont été signalés et le fournir au président du Conseil en indiquant qu'ils peuvent donner des précisions à tout membre qui le souhaite. Certains membres distribuent ce formulaire aux organisations des groupes d'intérêt qu'ils représentent et leur demandent de le remplir. Une telle démarche fournit des renseignements détaillés qui sont très utiles au membre qui représente le groupe d'intérêt particulier et fournit, en plus, des précisions qui sont plus facilement comprises par les autres membres du Conseil.
- Le membre du Conseil concerné doit remettre le résumé des points saillants au président du Conseil avant chaque réunion régulière du Conseil. Les formulaires remplis devront être photocopiés et distribués à tous les membres durant la réunion du Conseil ou peu de temps après.

ANNEXE 5

Analyse d'évaluation du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté

FORCES (internes) <i>Indiquer ici les commentaires sur les points internes liés à la réunion.</i>	FAIBLESSES (internes) <i>Indiquer ici les commentaires sur les points internes liés à la réunion.</i>
POSSIBILITÉS (externes) <i>Indiquer ici les commentaires sur les points externes.</i>	DÉFIS (externes) <i>Indiquer ici les commentaires sur les points externes.</i>